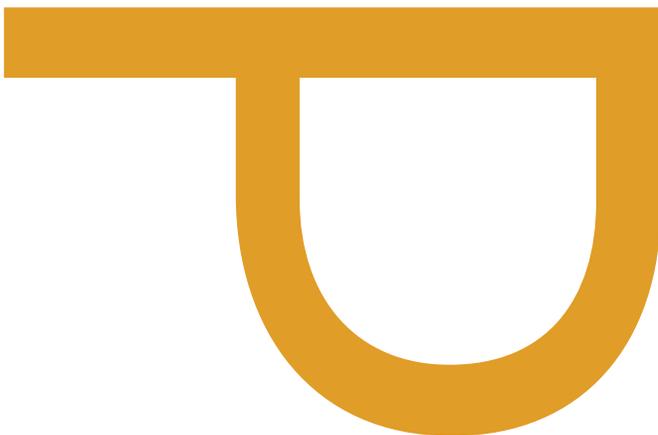
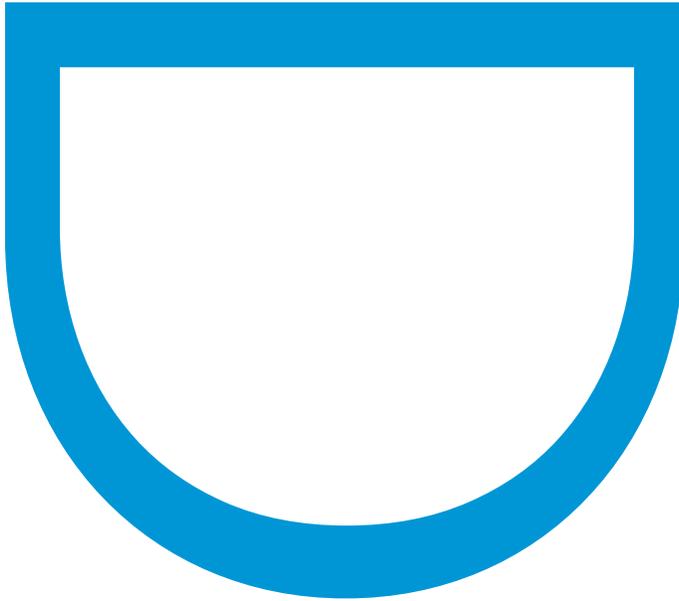




Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts



Rapport annuel
2018-2019

DROIT DE PRÊT PUBLIC

Activités de la
Commission du DPP et
du Programme du DPP

Commission du droit de prêt public

RAPPORT ANNUEL

sur les activités
de la Commission du DPP
et sur le Programme du DPP

2018-2019



150, rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-521-5721 ou
613-566-4378
dpp@conseildesarts.ca
www.droitdepretpublic.ca

7 juin 2019

Le DPP – en quoi sa valeur se mesure

Soutien aux auteurs

Chaque année, plus de 17 000 auteurs canadiens dont les œuvres sont offertes dans les bibliothèques, reçoivent du Programme du droit de prêt public une compensation sous forme de paiement direct variant entre 50 \$ à 4 100 \$. Le contenu admissible comprend des écrits originaux, des traductions, des illustrations, des photographies et des narrations figurant dans les livres des bibliothèques et livres audio allant de l'œuvre littéraire à l'ouvrage savant.

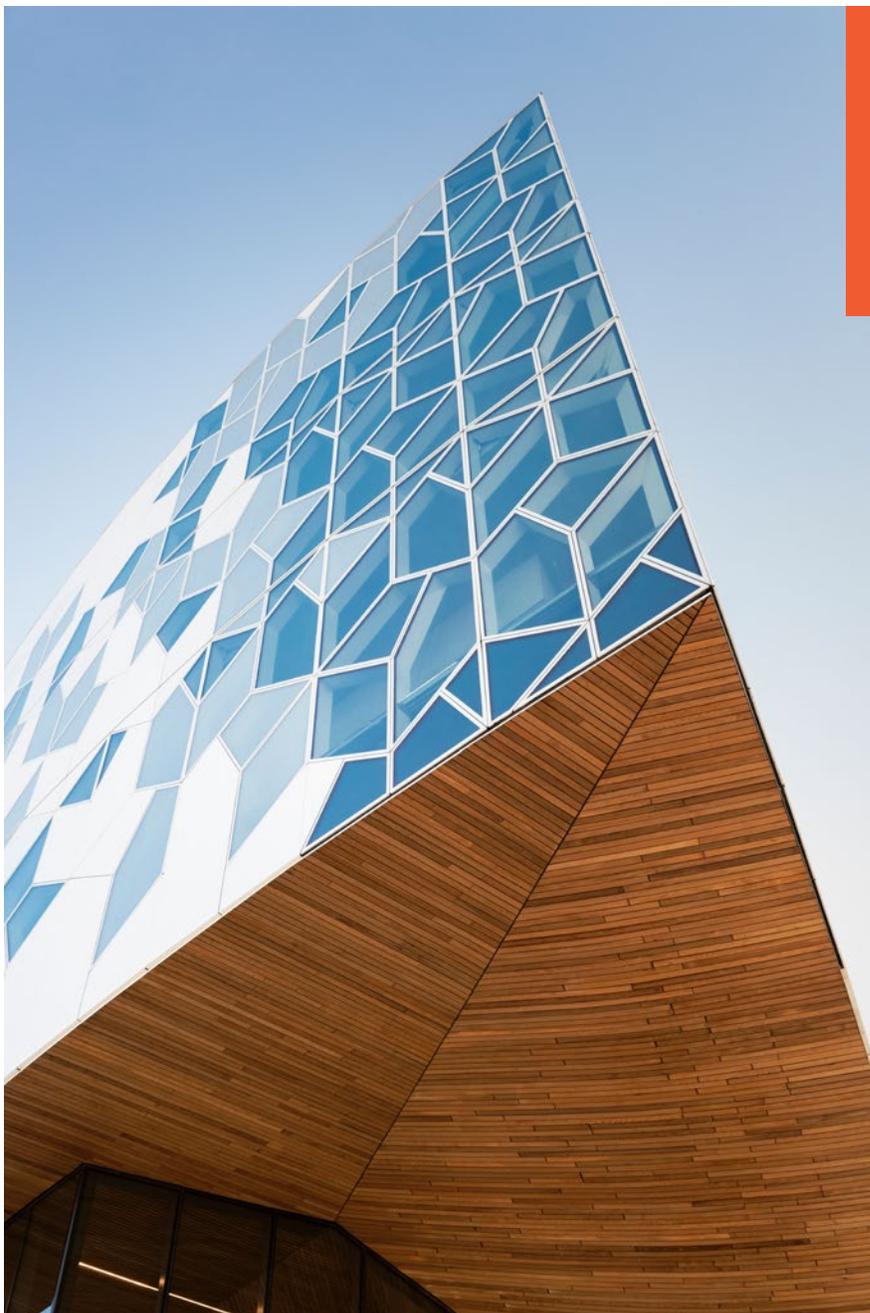
Célébration des bibliothèques

Nous soutenons et célébrons l'accès public au contenu canadien dans les bibliothèques! Le DPP examine les catalogues des réseaux de bibliothèques publiques du Canada afin d'établir ses paiements annuels, en collaborant étroitement avec les bibliothécaires dans toutes les régions du pays. Soutenir le travail du DPP permet aux bibliothèques publiques canadiennes de renforcer leur relation avec les auteurs et les éditeurs, contribuant ainsi à un solide écosystème littéraire pour tous.

Enrichissement des lecteurs et auditeurs

Grâce à son système de paiements annuels, le DPP profite directement aux auteurs canadiens publiés et offre une compensation pour les œuvres nouvelles et récemment publiées dans un large éventail de genres accessibles aux lecteurs dans les collections des bibliothèques publiques, année après année, enrichissant ainsi la vie culturelle des générations actuelles et futures.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE CALGARY CÉLÉBRÉE



La nouvelle bibliothèque centrale de Calgary a ouvert ses portes en novembre 2018.

DANS LE SENS HORAIRE, À PARTIR DU HAUT
Extérieur face au sud | Photo : Michael Grimm
Extérieur face à l'ouest | Photo : Michael Grimm



Programme du droit de prêt public

Le Programme du droit de prêt public (DPP) du Canada a été créé en 1986 et offre depuis une compensation annuelle aux auteurs pour la disponibilité de leurs livres dans les bibliothèques publiques. Les auteurs canadiens sont invités à inscrire leurs titres auprès du Programme pendant la période d'inscription, qui s'étend du 15 février au 1^{er} mai de chaque année. Les œuvres littéraires et les études de divers genres (roman, poésie, théâtre, essai et livre jeunesse) peuvent être admissibles au Programme. Les contributions écrites originales, l'illustration, la photographie et la traduction, à titre d'apport à un titre inscrit, sont admissibles à un paiement. Les titres font l'objet d'une recherche annuelle dans les catalogues des bibliothèques publiques canadiennes sélectionnées desservant chaque groupe linguistique officiel, y compris les bibliothèques publiques de référence et les réseaux provinciaux, le cas échéant.

Les paiements versés aux auteurs, dont le seuil est établi à 50 \$, sont déterminés en fonction de la présence des titres inscrits dans l'échantillonnage annuel des bibliothèques publiques. Le taux de rémunération accordé à un titre admissible est déterminé en fonction d'une grille de paiements, qui comprend quatre niveaux correspondant au nombre d'années pendant lesquelles un titre a été inscrit au sein du Programme. Tous les ans, le budget disponible, combiné aux résultats de l'échantillonnage des bibliothèques et au nombre de demandes admissibles, servent à déterminer le montant maximum que peut recevoir un auteur. En 2018-2019, ce montant s'établissait à 4 123,00 \$.

La Commission du droit de prêt public (CDPP) est un organisme consultatif permanent du Conseil des arts du Canada qui est responsable de la surveillance administrative du Programme, et qui veille au respect des critères d'admissibilité, de la méthodologie d'échantillonnage et des politiques générales du Programme. La CDPP est constituée de membres issus des deux communautés linguistiques officielles, qui fournissent une expertise et prodiguent des conseils au Programme en leur qualité d'auteurs, d'éditeurs, de bibliothécaires et de représentants du gouvernement.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE CALGARY CÉLÉBRÉE



La Ville de Calgary envisageait d'avoir une nouvelle bibliothèque centrale depuis 2004, année où elle a commencé à affecter des fonds pour l'étude des besoins du futur établissement.

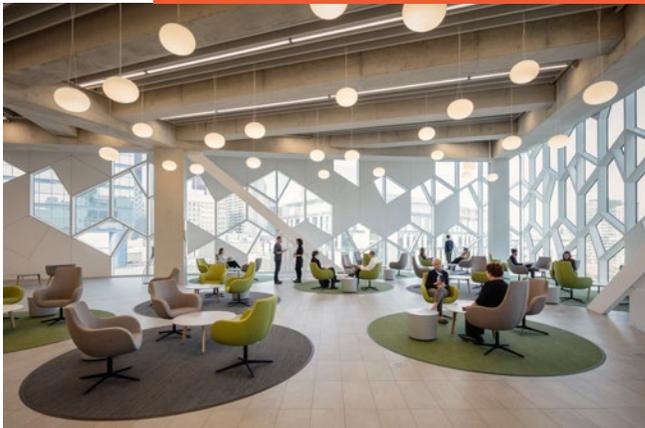
Table des matières

Membres et personnel	11
Message du directeur et chef	13
Message de la présidente	14
Message du secrétaire général	16
Commentaires sur le rapport statistique	18
Rapport statistique des activités	21

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE CALGARY CÉLÉBRÉE



Durant toute l'année 2012, plus de 16 000 Calgariens ont participé à une vaste consultation publique pour donner leur avis sur la fonction de la bibliothèque et son rôle dans la communauté.



DANS LE SENS HORAIRE, À PARTIR DU HAUT

Intérieur niveau 3 « Fish » | Photo : Michael Grimm

Intérieur Bibliothèque des enfants | Photo : Michael Grimm

Intérieur Proue | Photo : Michael Grimm

Membres et personnel

(au 31 mars 2019)

Commission

Genni Gunn (présidente)
ÉCRIVAINNE

Madeleine Stratford (vice-présidente)
ÉCRIVAINNE

Mélikah Abdelmoumen
ÉCRIVAINNE

Semareh Al-Hillal
ÉDITRICE

Marc-André Audet
ÉDITEUR

Mélanie Dumas (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES
NATIONALES DU QUÉBEC

Monica Fuijkschot (membre d'office)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Karoline Georges
ÉCRIVAINNE

Laurie D. Graham
ÉCRIVAINNE

Lise Laneville (membre d'office)
MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Charles Leblanc
ÉCRIVAIN

Pilar Martinez
BIBLIOTHÉCAIRE

Sylvie Thibault
BIBLIOTHÉCAIRE

Russell Wangersky
ÉCRIVAIN

Comité exécutif

Genni Gunn (présidente)

Madeleine Stratford (vice-présidente)

Mélikah Abdelmoumen

Semareh Al-Hillal

Marc-André Audet

Pilar Martinez

Sylvie Thibault

Russell Wangersky

Personnel

Peter Schneider (secrétaire général)

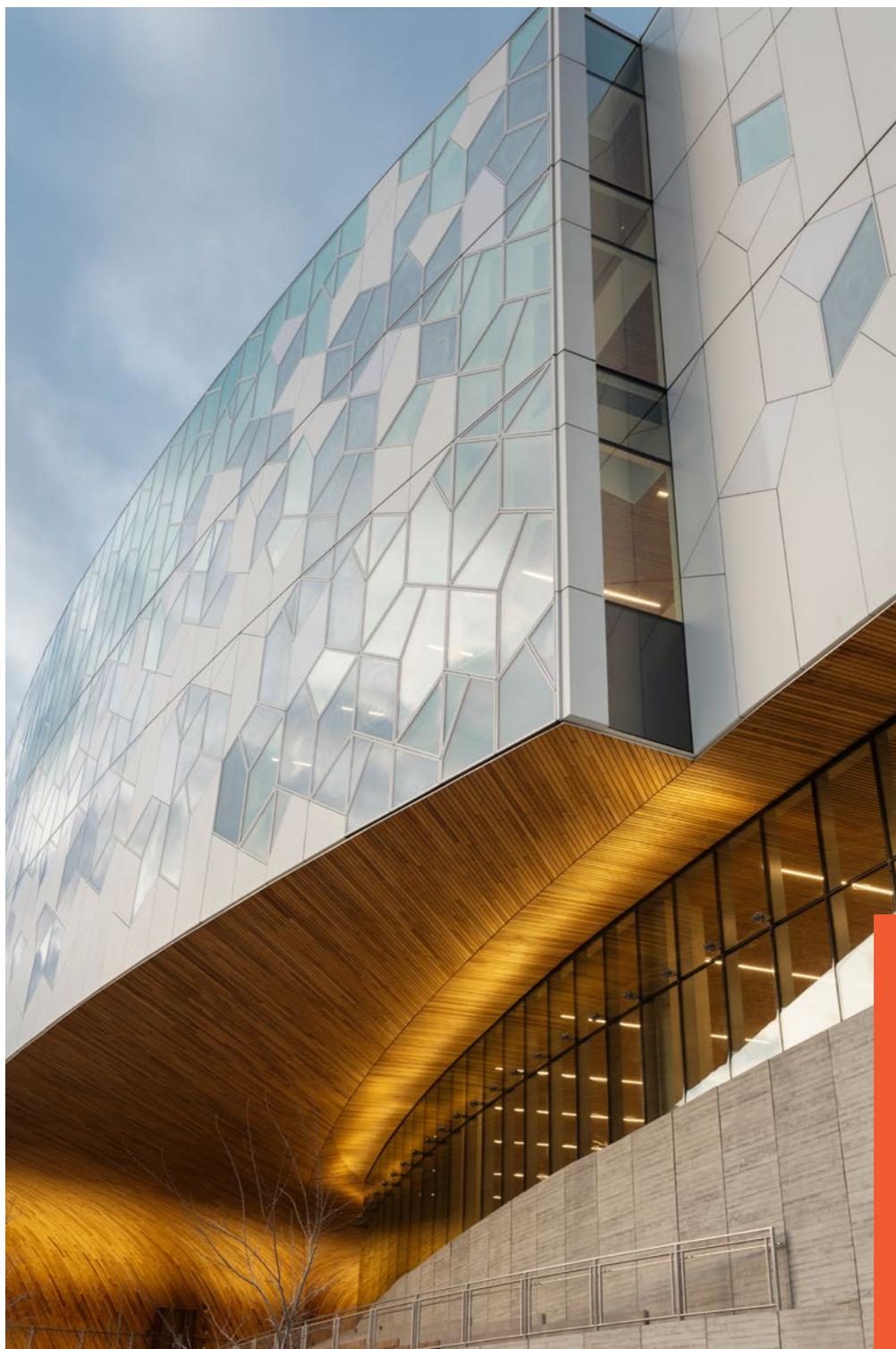
Rachelle Lanoue
(agente de programme)

Céline Gratton (coordonnatrice)

Robyn Huculak
(adjointe administrative)

Tara Lapointe (directrice) Diffusion et
développement des affaires / Conseil
des arts du Canada

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE CALGARY CÉLÉBRÉE



L'immeuble est l'œuvre des architectes de la firme internationale Snøhetta et de DIALOG, un cabinet de Calgary; la Calgary Municipal Land Corporation en a dirigé la construction.

Extérieur face au sud-ouest | Photo : Michael Grimm

Message du directeur et chef



Depuis plus de trente ans, le Programme du droit de prêt public (DPP) contribue de façon importante à la réalisation du mandat du Conseil des arts du Canada, qui consiste à favoriser et à promouvoir l'étude et l'appréciation des arts. Cette année, le Conseil a augmenté son investissement de 2,5 millions de dollars dans le DPP, et une seconde tranche de 2,5 millions de dollars s'ajoutera en février 2020. Cet investissement renforcera l'impact du DPP dans la vie des créateurs littéraires du Canada, voire dans l'ensemble du paysage culturel.

Ces augmentations font suite à une promesse faite par le Conseil dans son plan stratégique 2016–2021, *Façonner un nouvel avenir*, d'accroître son soutien direct aux artistes. Il représente également un engagement envers les jeunes artistes – un investissement crucial dans le renouveau du secteur de la création au Canada et la promotion de son engagement auprès d'un public de plus en plus diversifié.

L'investissement du Conseil dans le DPP fait déjà une différence : en 2019, 42 % des nouveaux fonds alloués au Programme ont été versés à des créateurs de titres nouvellement inscrits. En d'autres termes, le DPP apporte un soutien à des générations nouvelles et futures d'auteurs, de traducteurs, d'illustrateurs et de photographes dont le travail est estimé par le public.

À mesure que le virage numérique modifie l'engagement des Canadiens à l'égard des arts – y compris leur utilisation des bibliothèques –, le DPP évolue de façon essentielle. Ainsi, l'inscription a été élargie cette année aux auteurs, traducteurs et narrateurs ayant participé à la création d'un livre audio. Cette nouveauté est un bon exemple des gestes que nous pouvons poser pour que les artistes continuent de tirer profit de leur travail à l'ère du numérique.

Le Facteur C, que j'ai écrit, et sa traduction, *No Culture, No Future*, sont largement accessibles dans les bibliothèques publiques du Canada. Je suis donc témoin de la contribution directe du Programme de droit de prêt public pour encourager et soutenir un large accès à la création littéraire. Peut-être plus que jamais auparavant, le DPP est bien positionné pour renforcer la scène littéraire déjà vivante du Canada au profit de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

Simon Brault

Directeur et chef de la direction, Conseil des arts du Canada

Message de la présidente

Au cours de ma première année en tant que présidente de la Commission du droit de prêt public, le Programme du DPP a mis en œuvre des changements en gestation depuis plusieurs années déjà, dans le cadre d'une transformation majeure – la plus importante de toute l'existence du Programme. Imaginez celui-ci comme un gigantesque paquebot se dirigeant vers un horizon toujours plus grand, et devant constamment réévaluer et ajuster sa position pour garder le cap.

Un élément clé – particulièrement apprécié – est l'injection de 5 millions de dollars par le Conseil des arts du Canada dans le budget du Programme, dont le quart est réservé au financement de nouvelles initiatives et de titres n'ayant jamais eu droit à des paiements du DPP jusqu'ici. Le premier montant de 2,5 millions de dollars a été versé à temps pour les paiements de février 2019. En plus d'un financement accru, l'année dernière a connu une augmentation du volume annuel d'inscriptions, ce qui semble être une tendance continue. D'où ma métaphore du paquebot de croisière et l'élargissement de la cible : chaque année, le programme doit compenser l'augmentation du nombre de nouveaux titres inscrits au programme.

Dans cette optique, après maintes délibérations, la Commission a apporté trois changements au fonctionnement du Programme : l'échantillonnage élargi des catalogues, la durée d'inscription de 25 ans par titre et l'inclusion des livres audio. Je rêve du premier changement, le modèle d'échantillonnage élargi, depuis mes débuts à la Commission, il y a cinq ans : pouvoir étendre la recherche des titres partout au Canada pour offrir de meilleurs résultats à tous les participants du DPP. Ainsi, 2018 est la première année où l'échantillonnage du Programme du DPP a ciblé la totalité des titres admissibles dans toutes les langues, toutes les provinces et tous les territoires du pays. Cette nouvelle façon de faire a permis à de nombreux bénéficiaires de recevoir un paiement pour la première fois, qui a atteint pour certains 4 123 dollars, soit le paiement maximal par personne le plus élevé depuis des décennies. Le deuxième changement, la durée d'inscription de 25 ans par titre, vise à imposer un plafond aux titres qui font l'objet de paiements depuis la création du Programme, afin d'assurer la viabilité de ce dernier et de donner une chance égale aux nouvelles œuvres. Et reste le troisième changement, l'inclusion des livres audio, non pas comme nouveaux formats, mais comme inscriptions à part entière qui permettront aux auteurs, aux traducteurs et aux narrateurs de bénéficier de paiements.

J'ai hâte au congrès international du droit de prêt public, qui aura lieu à Londres, au Royaume-Uni, en septembre 2019. Ce rassemblement marquera le 40^e anniversaire de la loi sur le DPP au Royaume-Uni. Durant mes années à la Commission, j'ai assisté à trois congrès, à Dublin en 2013, à La Haye en 2015 et à Paris en 2017. C'est aussi en 2017 qu'on m'a invitée à représenter les auteurs canadiens lors d'une table ronde sur le DPP à Hong Kong, où les organisateurs travaillent depuis un certain temps à la création d'un réseau de DPP. Après chacun de ces événements, j'ai eu un net regain de fierté pour notre fantastique programme, qui, plutôt que de récompenser uniquement les ouvrages à succès, vise à rémunérer le plus grand nombre d'auteurs possible pour leur contribution aux collections des bibliothèques publiques.

Je tenais à souligner l'arrivée de nouveaux membres à la Commission cette année, notamment deux bibliothécaires, Pilar Martinez d'Edmonton, en Alberta et Sylvie Thibault de Gatineau, au Québec ainsi que l'auteur Charles Leblanc de Saint-Boniface, au Manitoba, qui est le premier auteur francophone de l'ouest du Canada à siéger à la Commission.

Et enfin, j'aimerais témoigner notre gratitude à Simon Brault, directeur et chef de la direction du Conseil des arts du Canada, pour son soutien indéfectible à l'égard du Programme du DPP.

Genni Gunn

Présidente, Commission du DPP

Message du secrétaire général

L'année dernière, on a assisté au point culminant des efforts déployés par la Commission du droit de prêt public pour introduire une série de changements au Programme du droit de prêt public qui profitera aux créateurs actuels et futurs d'œuvres littéraires, œuvres mises à la disposition des lecteurs et des auditeurs par les bibliothèques publiques. Modifier la structure d'un programme bien établi demande beaucoup d'énergie, mais les membres de la Commission ont su assurer une surveillance et un suivi experts tout au long du processus pour faire évoluer le programme de manière durable et pertinente.

Grâce à l'investissement stratégique de 5 millions de dollars du Conseil des arts du Canada visant à transformer le Programme du droit de prêt public, ce dernier englobe désormais des catalogues des bibliothèques de chaque province et territoire dans son échantillonnage annuel de titres inscrits. Cet élargissement de la portée du Programme a donné lieu à des avantages concrets pour les participants de toutes les régions du Canada, et surtout, pour les créateurs des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le plus récent cycle d'échantillonnage a ainsi permis de trouver un plus grand nombre de titres admissibles que par le passé, et donc de récompenser davantage d'auteurs. En effet, nous avons versé un million de dollars en février 2019 à des auteurs de titres n'ayant jamais été rémunérés auparavant dans le cadre du Programme. Il s'agit là d'une preuve de la vigueur de l'activité littéraire et des collections de bibliothèques publiques au Canada.

Cet échantillonnage élargi n'aurait pas vu le jour sans la bonne volonté et la contribution de 29 réseaux distincts de bibliothèques publiques, dont des réseaux qui participaient pour la première fois à la recherche du DPP. Sans ce solide esprit de collaboration, le Programme du DPP n'existerait pas. Je tiens donc à remercier sincèrement toutes les bibliothèques participantes pour leur coopération et leur ingéniosité, sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour établir des liens et collecter les données des catalogues.

À l'ouverture des inscriptions du DPP le 15 février, les livres audio étaient acceptés pour la première fois à titre d'œuvres admissibles. L'intégration de ces œuvres dans le modèle canadien témoigne de l'appréciation grandissante des gens pour la littérature sous forme de narration, et ce, dans un vaste éventail de genres. Le récit est un art vieux comme le monde, et il est palpitant d'être témoins de l'utilisation des technologies numériques pour favoriser la diffusion de la créativité

dans les collections des bibliothèques publiques. Comme elle le fait déjà pour les traducteurs, les illustrateurs et les photographes reconnus dont les œuvres sont utilisées et appréciées par le public, la Commission offrira une rémunération équitable aux narrateurs ayant contribué aux livres audio admissibles. Pour les auteurs, il s'agit d'une occasion supplémentaire de recevoir de l'argent du Programme, soit l'adaptation de leurs œuvres écrites.

Tout au long du processus de renouvellement du Programme du DPP au cours de la dernière année, le personnel a travaillé de concert avec ses collègues du Conseil des arts du Canada pour trouver les moyens les plus prudents et judicieux de moderniser les services du Programme. À la suite des importants changements apportés aux critères de ce dernier, nous poursuivons sur notre lancée en menant des activités de recherche et de planification stratégique devant aboutir à la mise en place de services d'inscription et de paiement électroniques qui profiteront à tous les participants.

Cette année, le rapport annuel met en vedette la nouvelle Bibliothèque centrale de Calgary. À l'aide de magnifiques photos et de légendes informatives, nous présentons avec fierté ce nouveau bâtiment, fruit d'un important projet municipal et précieuse ressource publique, qui s'est valu les éloges bien mérités de la communauté internationale depuis son inauguration en novembre dernier. Aujourd'hui comme jamais, les bibliothèques publiques sont essentielles, comme source d'information, de liens et d'inspiration. La reconnaissance de l'importante contribution des créateurs canadiens au bien commun par l'intermédiaire des œuvres trouvées en bibliothèque est encore et demeurera le mandat premier du Programme du DPP.

Peter Schneider

Gestionnaire, Programme du DPP et secrétaire général

Commentaires sur le rapport statistique

Le rapport de la 33^e année du Programme de droit de prêt public (DPP) donne un aperçu de l'incidence des ressources budgétaires supplémentaires, des nouveaux critères de programme, des résultats continus de l'application de la grille de paiements et des seuils de paiement minimaux et maximaux.



Comme à l'habitude, les statistiques du Programme reposent sur trois éléments : le nombre d'auteurs, le nombre de titres et les paiements.

Une somme de 2,5 millions de dollars a été ajoutée au budget de paiement des auteurs en 2018-2019, ce qui porte le total de l'enveloppe des paiements à 12 282 712,51 \$.

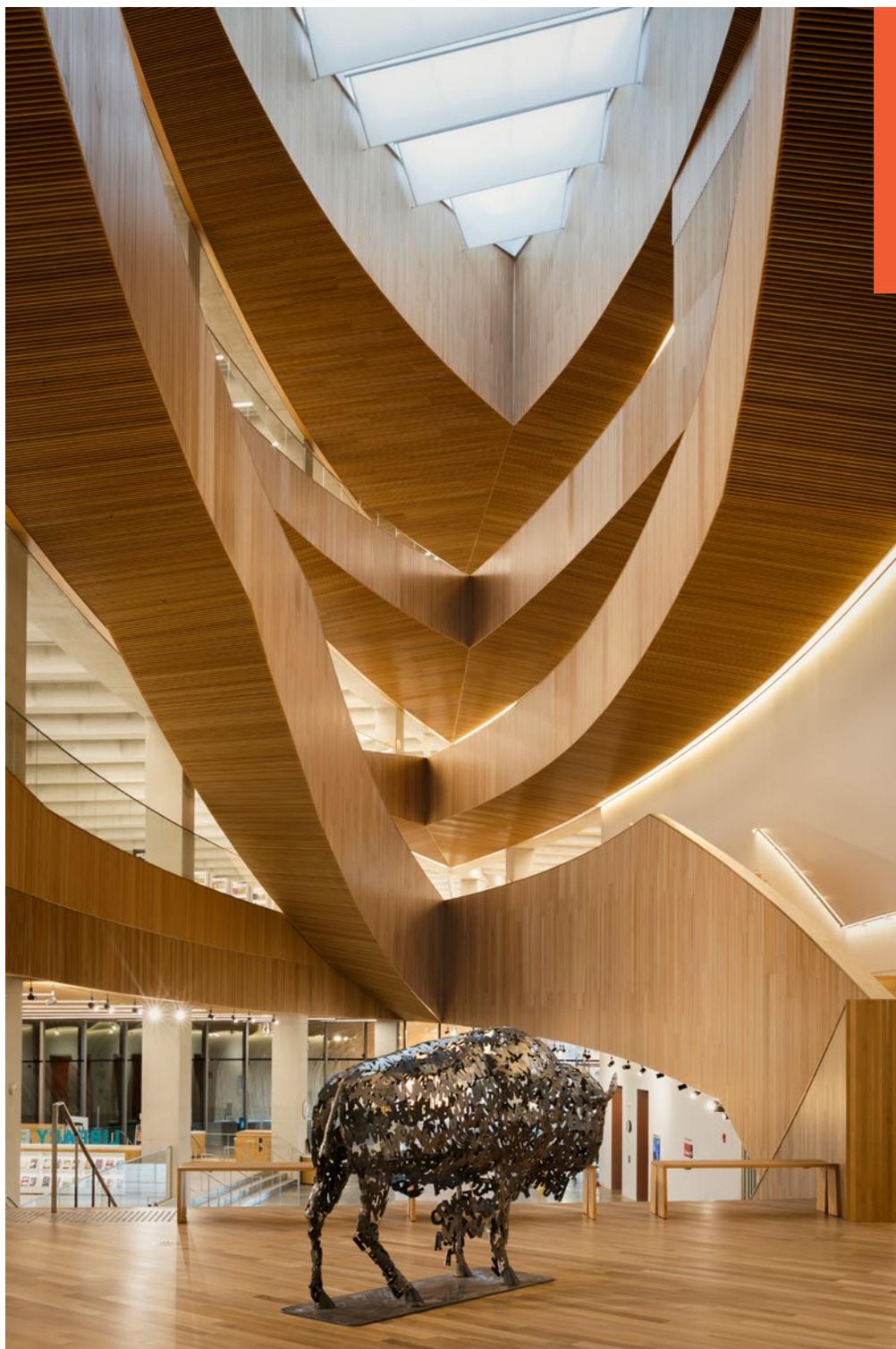
À compter du cycle 2018-2019 du Programme, la durée maximale des paiements accordés en fonction du pourcentage réclamé sur les livres admissibles est de 25 ans. Cette limite permet de mieux définir la grille de paiements du Programme et exige qu'on procède chaque année à la suppression des demandes antérieures afin de garantir la viabilité du Programme et sa capacité à fournir un paiement substantiel aux créateurs d'œuvres nouvellement inscrites.

Les tableaux de la croissance du Programme indiquent que 2 040 dossiers d'auteur ont été fermés en 2018 en raison de la limite de 25 ans d'activité des titres inscrits. Ce chiffre représente le total de personnes pour lesquelles aucune demande n'a été inscrite depuis 1993. Parallèlement, 807 nouveaux auteurs se sont inscrits au DPP pour la première fois en 2018. Le nombre d'auteurs inscrits s'établit maintenant à 19 769. Le nombre d'inscrits actifs devrait augmenter au cours des prochaines années, car les nouveaux auteurs qui s'inscrivent au DPP chaque année sont plus nombreux que ceux qui perdent le statut de participant actif.

En grande partie à cause de la fermeture de plus de 2 000 dossiers d'auteurs en 2018, le nombre de chèques délivrés par le Programme a légèrement baissé cette année, de 17 553 à 17 255. Comme dans les années précédentes, le paiement minimal fourni par le Programme a été de 50 \$. Dans le cycle du Programme de cette année, le paiement moyen a augmenté de façon substantielle, de 556 \$ à 712 \$; le paiement médian par auteur a également augmenté de façon notable, de 253,80 \$ à 353,40 \$. Le paiement maximal par titre (7 x le tarif de référence de catégorie I) a connu une amélioration digne de mention, de 355,25 \$ à 412,30 \$. Le paiement maximal pour une personne s'établit à 10 x le maximum par titre.

La Commission du DPP a réussi à concevoir et à mettre en œuvre une approche élargie d'échantillonnage des catalogues des bibliothèques, approche qui est entrée en vigueur en 2018 : la recherche des œuvres créées dans toutes les langues se fait dans une sélection de catalogues de bibliothèques de chaque province et territoire. Les données des bibliothèques de chaque province et territoire ont été intégrées à l'échantillon, ce qui se traduit par une augmentation importante de la portée du Programme et par des retombées supérieures pour tous les participants actifs.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE CALGARY CÉLÉBRÉE



L'immeuble de 240 000 pieds carrés et de cinq étages contiendra environ 600 000 articles.

Intérieur « Education is the New Buffalo » | Photo : Michael Grimm
Sculpture de l'artiste cri Lionel Peyachew, de la Première nation de Red Pheasant, Saskatchewan.

Rapport statistique des activités

Survol de la 33^e année du Programme du DPP

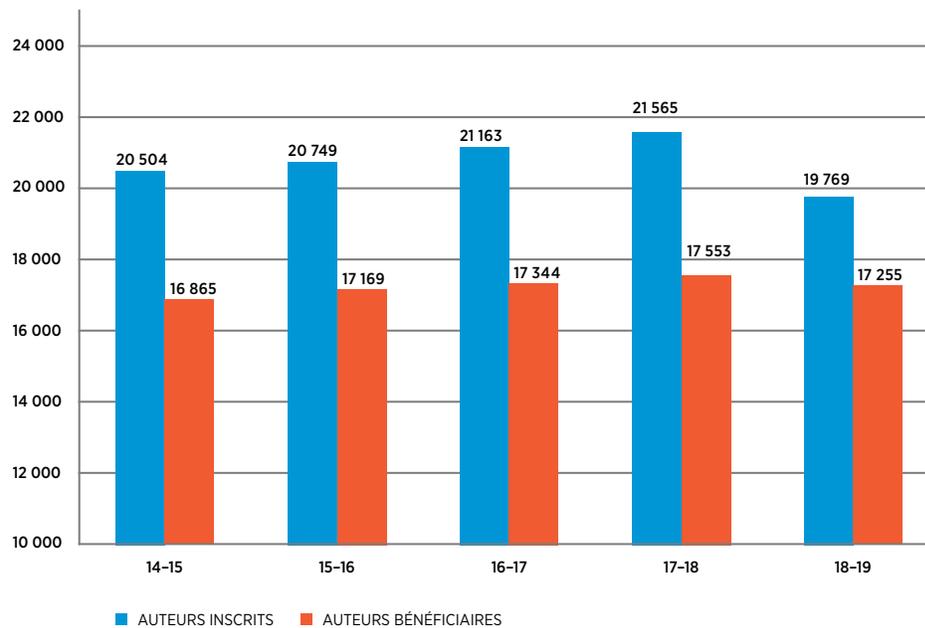
	2017-2018	2018-2019	Variation
Auteurs inscrits	21 565	19 769	-8,33 %
Auteurs ayant reçu un paiement	17 553	17 255	-1,70 %
Auteurs n'ayant pas atteint le seuil de 50 \$	2 720	1 824	-32,94 %
Titres inscrits	101 901	83 640	-17,92 %
Titres admissibles	101 477	83 120	-18,09 %
Titres payés	87 083	75 981	-12,75 %
Somme versée aux auteurs	9 765 635 \$	12 282 713 \$	25,77 %
Paiement moyen	556,00 \$	711,83 \$	27,95 %
Paiement minimum	50,00 \$	50,00 \$	0,00 %
Paiement médian	253,80 \$	353,40 \$	39,24 %
Paiement maximum	3 552,50 \$	4 123,00 \$	16,06 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie I)	355,25 \$	412,30 \$	16,06 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie II)	284,20 \$	329,84 \$	16,06 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie III)	248,64 \$	288,61 \$	16,08 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie IV)	177,66 \$	206,15 \$	16,04 %

Note : En 2018-2019, un plafond de 25 ans a été instauré. Par conséquent, 19 692 titres ont été retirés du programme et 2 040 dossiers d'auteurs ont été fermés.

Nouveaux auteurs

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nouveaux auteurs inscrits			
Anglais			455
Français			352
Total	762	806	807
Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement			
Anglais			371
Français			283
Total	573	639	654
Montants payés aux nouveaux auteurs			
Anglais			148 492 \$
Français			104 178 \$
Total	192 096 \$	196 248 \$	252 669 \$

Auteurs inscrits et auteurs bénéficiaires (2014-2019)



Répartition des paiements aux auteurs

1. Paiements par intervalle et par langue (2018-2019)

Paiements	Langue	Auteurs	% du total des auteurs	Somme versée	% du budget total
De 50,00 \$ à 353,40 \$	A	5 591	32,40 %	987 845 \$	8,04 %
	F	3 163	18,33 %	588 205 \$	4,79 %
	A+F	8 754	50,73 %	1 576 050 \$	12,83 %
De 353,41 \$ à 711,83 \$	A	2 168	12,56 %	1 088 120 \$	8,86 %
	F	1 297	7,52 %	671 477 \$	5,47 %
	A+F	3 465	20,08 %	1 759 596 \$	14,33 %
De 711,84 \$ à 999,99 \$	A	866	5,02 %	725 744 \$	5,91 %
	F	557	3,23 %	473 875 \$	3,86 %
	A+F	1 423	8,25 %	1 199 619 \$	9,77 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	1 187	6,88 %	1 643 001 \$	13,38 %
	F	904	5,24 %	1 249 623 \$	10,17 %
	A+F	2 091	12,12 %	2 892 624 \$	23,55 %
De 2 000,00 \$ à 2 999,99 \$	A	389	2,25 %	941 307 \$	7,66 %
	F	312	1,81 %	757 606 \$	6,17 %
	A+F	701	4,06 %	1 698 913 \$	13,83 %
De 3 000,00 \$ à 4 122,99 \$	A	207	1,20 %	717 817 \$	5,84 %
	F	153	0,89 %	537 389 \$	4,38 %
	A+F	360	2,09 %	1 255 206 \$	10,22 %
Maximum 4 123,00 \$	A	201	1,16 %	828 723 \$	6,75 %
	F	260	1,51 %	1 071 980 \$	8,73 %
	A+F	461	2,67 %	1 900 703 \$	15,47 %
Total	A	10 609	61,48 %	6 932 556 \$	56,44 %
	F	6 646	38,52 %	5 350 156 \$	43,56 %
	A+F	17 255	100 %	12 282 713 \$	100 %

Note : Les montants totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux.

En février 2019, 8 754 auteurs (50,73 %) ont reçu 353,40 \$ ou moins. Ils se sont partagé 12,83 % du budget.

Moyenne : En février 2019, le paiement moyen était de 711,83 \$.

12 219 auteurs (70,81 %) ont reçu 711,83 \$ ou moins. Ils se sont partagé 27,16 % du budget.

5 036 auteurs (29,19 %) ont reçu plus de 711,83 \$. Ils se sont partagé 72,84 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. Paiements par province et territoire (2018-2019)

Province / territoire	Auteurs inscrits	% du total des auteurs inscrits	Nombre de paiements	% du total des auteurs payés	% des auteurs recevant un paiement	Somme versée	% du budget total
Terre-Neuve-et-Labrador	265	1,34 %	245	1,42 %	92,45 %	127 646 \$	1,04 %
Nouvelle-Écosse	697	3,53 %	592	3,43 %	84,94 %	340 484 \$	2,77 %
Île-du-Prince-Édouard	84	0,42 %	69	0,40 %	82,14 %	42 081 \$	0,34 %
Nouveau-Brunswick	451	2,28 %	388	2,25 %	86,03 %	216 002 \$	1,76 %
Québec	7 431	37,59 %	6 637	38,46 %	89,32 %	5 291 086 \$	43,08 %
Ontario	5 764	29,16 %	4 915	28,48 %	85,27 %	3 329 812 \$	27,11 %
Manitoba	468	2,37 %	390	2,26 %	83,33 %	204 739 \$	1,67 %
Saskatchewan	360	1,82 %	330	1,91 %	91,67 %	197 871 \$	1,61 %
Alberta	954	4,83 %	808	4,68 %	84,70 %	569 625 \$	4,64 %
Colombie-Britannique	2 719	13,75 %	2 381	13,80 %	87,57 %	1 601 419 \$	13,04 %
Territoires du Nord-Ouest	18	0,09 %	18	0,10 %	100,00 %	9 415 \$	0,08 %
Yukon	26	0,13 %	23	0,13 %	88,46 %	13 212 \$	0,11 %
Nunavut	1	0,01 %	1	0,01 %	100,00 %	52 \$	0,00 %
À l'étranger	531	2,69 %	458	2,65 %	86,25 %	339 269 \$	2,76 %
Total	19 769	100 %	17 255	100 %	87,28 %	12 282 713 \$	100 %

Exemple : En 2018-2019, 87,57 % des auteurs de la Colombie-Britannique qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 13,80 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 13,04 % du budget des paiements.

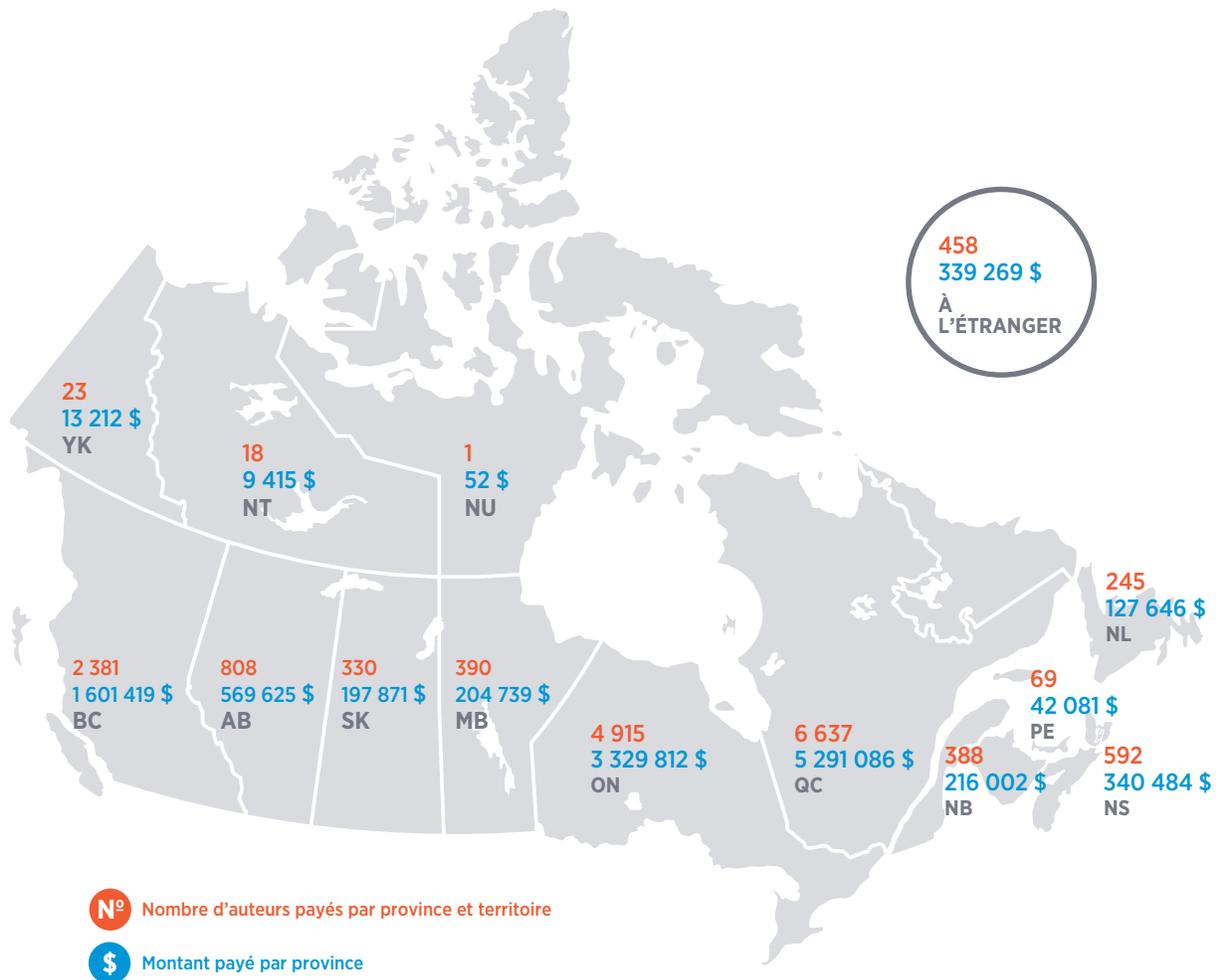
Paiements par province et territoire (2018-2019)

17 255

Nombre d'auteurs payés

12 282 713 \$

Budget total



Nouveaux titres

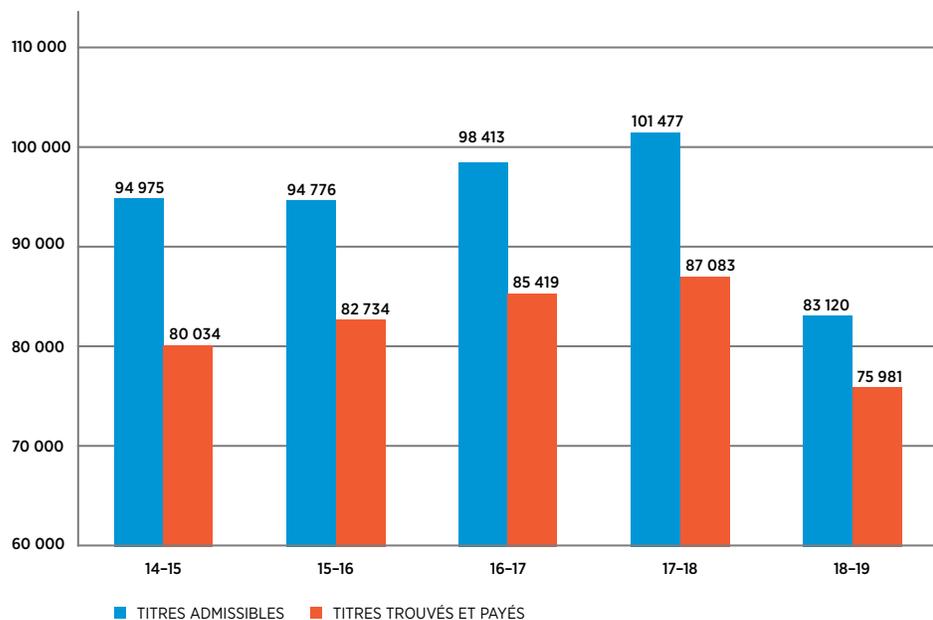
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nouveaux titres inscrits			
Anglais			3 247
Français			2 657
Bilingues			33
Autres			150
Total	5 614	5 616	6 087
Nouveaux titres admissibles			
Anglais			2 994
Français			2 427
Bilingues			27
Autres			137
Total	5 045	5 192	5 585
Nouveaux titres trouvés dans les bibliothèques sélectionnées			
Anglais			2 202
Français			2 148
Bilingues			23
Autres			37
Total	3 822	3 926	4 410
Montants payés pour les nouveaux titres			
Anglais			523 921 \$
Français			517 719 \$
Bilingues			2 691 \$
Autres			3 519 \$
Total	743 263 \$	755 315 \$	1 047 849 \$

Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie (2018-2019)

Catégorie	Anglais	Français	Bilingue	Autres	Total	% du total des titres
Jeunesse	781	996	1	50	1828	32,73 %
Fiction	1 062	712	5	47	1826	32,69 %
Poésie	249	164	12	4	429	7,68 %
Théâtre	43	44	0	0	87	1,56 %
Essai*	859	511	9	36	1 415	25,34 %
Total	2 994	2 427	27	137	5 585	
Langue exprimée en % du total des titres admissibles	53,61 %	43,46 %	0,48 %	2,45 %		

*La catégorie « essai » comprend les ouvrages savants.

Titres admissibles et titres trouvés et payés (2014-2019)



Titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2016-2017	56 468	3,56 %
	2017-2018	58 054	2,81 %
	2018-2019	45 835	-21,05 %
Français	2016-2017	39 519	4,38 %
	2017-2018	41 094	3,99 %
	2018-2019	35 596	-13,38 %
Bilingue	2016-2017	441	1,85 %
	2017-2018	455	3,17 %
	2018-2019	357	-21,54 %
Autre	2016-2017	1 985	1,64 %
	2017-2018	1 874	-5,59 %
	2018-2019	1 332	-28,92 %
Total	2016-2017	98 413	3,84 %
	2017-2018	101 477	3,11 %
	2018-2019	83 120	-18,09 %

** En 2018-2019, un plafond de 25 ans a été introduit. Par conséquent, 19 692 titres ont été retirés du Programme.

Titres admissible trouvés et payés en 2018-2019

Language	Nombre de titres	Pourcentage
Anglais	41 002	53,96 %
Français	33 871	44,58 %
Bilingue	307	0,40 %
Autre	801	1,05 %
Total	75 981	100 %

Note : Les montants totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Titres admissibles par catégorie et par langue

Catégorie	Langue	Nombre de titres	% des titres d'une même langue	% de tous les titres de la catégorie	% de tous les titres inscrits
Jeunesse	Anglais	12,085	26,37 %	46,21 %	14,54 %
	Français	13,596	38,20 %	51,99 %	16,36 %
	Bilingue	46	12,89 %	0,18 %	0,06 %
	Autre	423	31,76 %	1,62 %	0,51 %
Total		26 150			31,46 %
Fiction	Anglais	11,335	24,73 %	52,97 %	13,64 %
	Français	9,653	27,12 %	45,11 %	11,61 %
	Bilingue	34	9,52 %	0,16 %	0,04 %
	Autre	377	28,30 %	1,76 %	0,45 %
Total		21 399			25,74 %
Poésie	Anglais	4,137	9,03 %	54,88 %	4,98 %
	Français	3,064	8,61 %	40,65 %	3,69 %
	Bilingue	107	29,97 %	1,42 %	0,13 %
	Autre	230	17,27 %	3,05 %	0,28 %
Total		7 538			9,08 %
Théâtre	Anglais	1,043	2,28 %	60,53 %	1,25 %
	Français	660	1,85 %	38,31 %	0,79 %
	Bilingue	3	0,84 %	0,17 %	0,00 %
	Autre	17	1,28 %	0,99 %	0,02 %
Total		1 723			2,06 %
Essai*	Anglais	17,235	37,60 %	65,51 %	20,74 %
	Français	8,623	24,22 %	32,77 %	10,37 %
	Bilingue	167	46,78 %	0,63 %	0,20 %
	Autre	285	21,40 %	1,08 %	0,34 %
Total		26,310			31,65 %
Total	Anglais	45,835			55,14 %
	Français	35,596			42,82 %
	Bilingue	357			0,43 %
	Autre	1,332			1,60 %
Total de toutes les catégories		83 120			100 %

Note : Les montants totaux peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement.

Exemple : Les 17 235 essais en anglais représentent: 37,60 % de tous les titres admissibles en anglais; 65,51 % de tous les essais et études; et 20,74 % de tous les titres admissibles,

La catégorie « essai » comprend également les ouvrages savants,

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE CALGARY CÉLÉBRÉE



La construction a débuté en 2014 par un véritable exploit d'ingénierie : recouvrir le train léger sur rail. C'était la première fois dans l'histoire de Calgary qu'une ligne de train léger était recouverte et servait de fondation pour un immeuble.

DANS LE SENS HORAIRE, À PARTIR DU HAUT
Intérieur TD Great Reading Room | Photo : Michael Grimm
Intérieur niveau 2 | Photo : Michael Grimm
Intérieur Moms' Stairway face à la bibliothèque des enfants | Photo : Michael Grimm

Bibliothèques publiques partenaires

Les bibliothèques suivantes ont participé à des échantillonnages antérieurs :

NL

Bibliothèques publiques de Terre-Neuve

NS

Bibliothèque publique de Halifax
Catalogue provincial de la Nouvelle-Écosse

PE

Bibliothèques publiques de l'Île-du-Prince-Édouard

NB

Bibliothèque publique de Moncton
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

QC

Bibliothèque de Brossard
Bibliothèque de Laval
Bibliothèque de Montréal
Bibliothèque de Québec
Bibliothèque de Saguenay
Bibliothèque de Sherbrooke
Bibliothèque de St-Jean-sur-Richelieu
Bibliothèque de St-Léonard
Bibliothèque de Trois-Rivières
Bibliothèque municipale de Gatineau
Grande Bibliothèque
Réseau biblio - La Mauricie
Réseau biblio - Outaouais
Réseau biblio - Saguenay-Lac-St-Jean

ON

Bibliothèque publique de Etobicoke
Bibliothèque publique du Grand Sudbury
Bibliothèque publique de Hamilton
Bibliothèque publique de London
Bibliothèque publique de Mississauga
Bibliothèque publique de North York
Bibliothèque publique d'Ottawa
Bibliothèque publique de Toronto

MB

Bibliothèque publique de Winnipeg
Bibliothèque régionale de l'ouest du Manitoba
Coopérative de bibliothèques de Manitoba Spruce (anciennement Bibliothèque régionale du centre-sud du Manitoba)

NU

Bibliothèques publiques du Nunavut

SK

Bibliothèque publique de Régina
Bibliothèque publique de Saskatoon
Catalogue provincial de la Saskatchewan

AB

Bibliothèque publique de Calgary
Bibliothèque publique d'Edmonton

NT

Bibliothèque publique de Yellowknife

BC

Bibliothèque publique de Burnaby
Bibliothèque publique de Vancouver
Bibliothèque publique de Victoria

YK

Bibliothèque publique du Yukon



PROGRAMME DU DROIT
DE PRÊT PUBLIC

Programme du droit de prêt public

150, rue Elgin
CP 1047
Ottawa ON
K1P 5V8

La Commission du droit de prêt public (DPP), qui veille à la bonne marche du Programme du DPP, est un organisme consultatif du Conseil des arts du Canada.



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts